

Experts-comptables universels : dix ans d'actions "sans frontières"

Par Eric Delesalle

C'est le 31 mai 2002 qu'a été célébré le dixième anniversaire de la fondation de l'Association Humanitaire "Experts-Comptables Universels", membre de la Confédération mondiale des Experts-Comptables sans frontières, dans les salons du Cercle Républicain à Paris.

A cette occasion, deux manifestations se sont déroulées successivement : d'une part, une conférence a été tenue sur le thème de "comptabilité et développement", d'autre part, la 3^{ème} édition de la "dictée comptable" a été organisée. Une fois de plus les Experts-Comptables ont parlé avec leur cœur au delà des frontières.

Jean-René Tancrède

La conférence-débat a été animée par Eric Delesalle et Sékou Diarra, experts-comptables et responsables de la confédération mondiale, avec les interventions des personnalités suivantes : Edith Arnoult-Brill : Présidente du Conseil national de la vie associative (CNVA) Philippe Pruvost : Vice-Président délégué du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Michel Rocard : Député européen / ancien Premier ministre Michel Tudel : Président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes Patrick Viveret : Conseiller référendaire à la Cour des Comptes / Délégué à la Mission sur la richesse auprès de la Délégation interministérielle à l'économie sociale

En introduction, Eric Delesalle a rappelé que la Confédération mondiale des "Experts-Comptables Sans Frontières" est une association, fondée en 1999, à l'initiative des associations "Experts-Comptables Universels - France" aujourd'hui, cette association est présidée par Antoine Diaz et "Experts-Comptables Universels - Belgique" (association fondée et présidée par Guy Kahn). Les "Experts-Comptables Sans Frontières" ont, ainsi, pour mission de fédérer au plan international des associations nationales réunissant des professionnels comptables libéraux experts-comptables et commissaires aux comptes, agissant dans le domaine de l'action humanitaire, et essentiellement dans le partage des connaissances et la mise à disposition des outils du savoir (bibliothèques, informatique, relais internet, ...) dans les domaines de la comptabilité et de la gestion. Les associations membres des Experts-Comptables Sans Frontières sont unies par une Charte commune (voir ci-dessus).

La conférence s'est ensuite poursuivie par trois interventions techniques : d'abord, Edith Arnoult-Brill a replacé l'Association en tant qu'acteur à objet non lucratif, créateur de "plus-values" sociales.

Ensuite, Patrick Viveret est intervenu sur le thème suivant : *Fondamentaux écologiques & fondamentaux anthropologiques : Quels nouveaux indicateurs ?*

Enfin, Michel Rocard s'est interrogé sur le fait de savoir si nos règles comptables sont un appui

ou un biais malencontreux pour le développement ?

La table-ronde, avec des interventions de toutes les personnalités, a ensuite permis d'entreprendre un vaste débat sur la notion de "sagesse des comptables".

Le compte-rendu intégral des débats est disponible auprès de la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières (Boite Postale 158, 92204 Neuilly sur Seine Cedex).

Ensuite, l'après-midi s'est poursuivie par la 3^{ème} édition de la "dictée comptable", cette épreuve étant basée sur l'humour et l'action humanitaire.

L'humour, car la réalisation d'une dictée (dans ce contexte !) a un caractère ludique ; en outre, cette année, l'épreuve comportait une partie "chiffrée", rendant le jeu complet en "chiffres et lettres" ! Le thème 2002 de la dictée était relatif à la mer, afin d'imager le partenariat d'actions en cours de définition entre Experts-Comptables Universels et l'Association "Voile sans frontières".



Photo Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Eric Delesalle

Oceano Vox

Paulette, notre comptable enchifrenée, s'était toujours complu dans des activités de vacances ordinaires. Mais cette année, cédant aux idées adventices, elle s'était laissé tenter par une croisière à la voile.

Quittant sa thébaïde de cénobite, elle avait vogué, dans ce milieu peu philogyne, de Bordeaux en Casamance, alignant les amers et arrondissant les caps.

Sa première surprise était venue sitôt la coupée franchie. De la langue des marins, elle n'avait jusque lors approché que quelques termes juridiques abscons comme les connaissances et les sur-estaries, mais le sabir du bord lui était étranger.

Qu'elle s'en fût peu ou prou, de la poupe à la proue, du boute-hors 1à à l'étambot, elle saisissait au vol des bribes de phrases où il était question de navires embabouinés, de côtes aux étocs accores, de clinfocs et de cacatois faseyant¹ au vent qui barbeye², ou de l'esse du jas de l'ancre.

Même en sachant compter, elle comprenait mal qu'une aulofée plus une abatée⁴ égalaient une embardée et qu'une heure de syzygie exigerait pour le navire sur son erre trois pieds de pilote pour remonter vers les wharfs dans les bolons.

Et aujourd'hui, de retour à Paris, elle n'était que nostalgie, que même les remèdes de bonne fâme⁵ ne pourraient guérir.

L'arôme des thyrses de lilas blancs, des glaïeuls, des fuchsias et myosotis de la capitale ne remplacerait jamais les fragrances de ces arbres et fleurs de rêve qui font payer leur beauté d'une orthographe revêche : hibiscus, bougainvillées et seringas⁶ ; les lumières citadines, comparées aux voûtes étoilées lui sembleraient : des clairs-obscurs ; les repos de la RTT n'atteindraient jamais la quiétude des siestes sous les tauls à claires-voies, et le tohu-bohu du marché de La Goutte d'Or onc⁷ ne rivaliserait avec la joyeuse pagaille⁸ des marchés africains.

1) L'orthographe courante des dictionnaires non marins bout-dehors est une erreur et un contresens apparu au dix-neuvième siècle. - 2) Faseyer, fassayer, fasayer, fassayer, faseier, faseier se trouvent aussi. - 3) Ou barbeie.

4) Ou abatée. - 5) Ecriture d'origine pour de bonne renommée, de bonne réputation, aujourd'hui reprise à tort avec le mot femme, accepté lui aussi. - 6) Ou seringa. - 7) Ou encore onques, onques.

L'action humanitaire, car les lauréats ont reçu leur poids en ouvrages de comptabilité-audit-gestion, notamment offerts par CNCC Edition et ECM (sociétés d'édition de la Compagnie des Commissaires aux Comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables), qu'ils ont immédiatement remis à Experts-Comptables Universels, en vue de doter les bibliothèques créés en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, par cette action du cœur, près de 600 kgs de "matières premières du savoir" ont été collectés par l'Association Humanitaire.

Cette 3^{ème} édition, préparée et animée par Antoine Diaz et Yannick Guillou, responsables de l'Association "Experts-Comptables Universels", a bénéficié du parrainage de la "passion du cœur" de Madame Edith Arnould-Brill, Présidente du CNVA (la 1^{ère} édition de la "dictée comptable" avait été parrainée par Georges Barthès de Ruyter, alors Président du Conseil national de la comptabilité ; la 2^{ème} édition avait été parrainée par René Ricol, deputy-président de l'International Federation of Accountants, IFAC).

En ce qui concerne les actions à venir d'Experts Comptables Universels (pour plus de renseignements, contacter l'Association : Boîte Postale 98 - 71203 Le Creusot Cedex), il faut relever l'importance des axes suivants :

- D'une part, la consolidation de l'équipement de bibliothèques comptables et de gestion (avec les ouvrages et encyclopédies obtenus grâce à cette action), notamment au Bénin, au Mali et au Togo ;

- D'autre part, le lancement d'un programme d'aide à la vocation avec des jeunes comptables (sur la base d'une idée simple : demander à de jeunes étudiants du Bénin, du Togo, du Mali de participer à l'ouverture des bibliothèques, en contrepartie du financement par l'Association Humanitaire d'une partie du coût des études, et d'une aide morale, sous forme de parrainage, tout au long du déroulement du cursus) ;

- Enfin, une orientation visant à mettre à la disposition du plus grand nombre les outils modernes d'internet, afin que le potentiel qui en découle ne soit pas réservé à une élite généralement bien peu partageuse... c'est aussi un formidable moyen de vaincre des "distances" et d'assurer une réelle fraternité dans l'égalité des moyens disponibles, en créant une "toile... humaine".

Il faut rappeler que depuis 1994, date de lancement du concept des missions "sans frontières" par Experts-Comptables Universels, deux types d'opérations ont été réalisées :

- Vers l'Afrique Francophone : il s'est agi essentiellement d'actions de rencontres, d'études et de recyclage des enseignants des lycées (formations de type G2, BEP, CAP, ...)

- Vers Madagascar : il s'est agi de missions diverses d'aide à la (re-) structuration économique : organisation de "coopératives agricoles" dans un village, suivi de micro-crédits, etc.

Bien entendu, parallèlement, des actions médico-sociales (notamment destinées à la petite enfance) ont été exercées dans chacune de ces destinations.

Ces actions ont été guidées par les sept principes de base suivants :

- *Experts-comptables sans frontières*, c'est faire

intervenir (avec la passion du cœur) des experts volontaires dans leur compétence propre ;

- Il n'y a pas de don d'argent en direct dans les missions ;

- Il est souhaité d'agir dans le cadre de partenariats locaux, mais avec le souci impératif de la rigueur et de l'efficacité ;

- Il est absolument nécessaire que les missions relèvent du domaine du "concret" ;

- Des aides à des ONG locales sont à opérer chaque fois qu'il s'agit d'œuvrer dans le cadre du projet associatif ;

- Le Conseil d'administration de l'Association (avec des travaux préparés par les Commissions ad hoc) est le seul organe, par délégation de l'Assemblée générale des membres, à décider des projets retenus ; une reddition de compte (pas uniquement financière...) doit être donnée fidèlement à tous les membres de l'Association, dans le cadre d'une réelle "gouvernance associative" ;

- Les experts volontaires doivent être unis dans le cadre du projet associatif défini autour de la Charte de l'Association.

Depuis mai 1992, date de sa constitution, l'Association Experts-Comptables Universels a toujours souhaité avoir ses "coups" de cœur et peut, à sa dimension, aider des cas déterminés à relever une situation difficile, notamment au niveau médical ou social :

- 1992 : aide médicale au jeune Daniel, roumain,

soigné à Paris ;

- 1993 : équipement d'un implant cochléaire pour Swani, soigné par le professeur Chouard ;

- 1994 : achat d'un chien d'aveugle pour Muriel, jeune professeur de musique ;

- 1997 : aide apportée à un orphelinat du Bénin, avec l'achat de troupeaux de chèvres ;

- 1999 : réalisation d'actions dans le domaine de l'aide au développement économique à Madagascar ; échanges avec les jeunes de Nanterre.

A l'unanimité, les responsables de l'Association ont toujours confirmé le volet, certes "classique" (en terme d'aide humanitaire), mais tellement indispensable pour les personnes ainsi aidées.

Au cours des prochains mois, la Confédération mondiale des Experts-Comptables sans frontières, en coordination avec ses membres (dont, pour la France, "Experts-Comptables Universels") va instituer des "journées de l'Espoir", sous forme de journées de rencontres et d'échanges comptables (à destination essentiellement des enseignants des lycées et collèges), dans plusieurs pays africains, de manière concomitante, afin de conjuguer la notion de "francophonie financière et comptable" avec la "fraternité du monde des comptables".

Ceci prouve, une nouvelle fois, la réalité du concept de la "passion du cœur" développé par les "Experts-Comptables Sans Frontières" au cours des dix dernières années.

2002-818

Charte des Experts-Comptables sans Frontières

1. *Experts-Comptables sans Frontières* est une Association fédérant des associations nationales regroupant des personnes (physiques ou morales) ayant décidé de soutenir et d'agir pour la réalisation du projet associatif (tel que défini par les statuts) dans le cadre d'un engagement personnel, excluant toute considération d'ordre politique, religieux, syndical ou institutionnel.

2. Les membres des associations représentées au sein d'*Experts-Comptables sans Frontières* sont essentiellement, mais non exclusivement, des professionnels comptables. L'Association n'a pas pour vocation de représenter les professionnels libéraux, mais répond à la volonté d'engagement de Femmes et d'Hommes pour l'action humanitaire, engagée afin de contribuer au développement de personnes défavorisées.

3. L'objet d'*Experts-Comptables sans Frontières* est de regrouper les énergies de ses membres afin d'apporter une aide éducative et/ou sociale sans qu'aucune contrepartie économique (directe ou indirecte) soit ni attendue ni réalisée tant par l'Association que par ses membres. Pour ces derniers, il s'agit d'actions leur permettant de réaliser un épanouissement personnel par le partage et la découverte de "l'autre".

4. Les actions des *Experts-Comptables sans Frontières* sont destinées aux collectivités exerçant une activité non marchande. Pour les *Experts-Comptables sans Frontières*, il s'agit d'échanger un savoir-faire d'ordre comptable (au sens large du terme) s'inscrivant d'une part dans la réponse à un besoin formulé par des interlocuteurs locaux, et d'autre part dans le souci de la promotion de la Francophonie financière et comptable. Ces missions sont exercées à titre gratuit, avec la mise en oeuvre d'un professionnalisme basé sur la compétence et l'indépendance. Ces actions sont complétées par la création de centres de documentation et d'informatique, destinés à être mis gratuitement à la disposition notamment des jeunes étudiants.

5. Les réalisations des *Experts-Comptables sans Frontières* s'inscrivent généralement dans le cadre de partenariats engagés avec des organisations non gouvernementales, avec lesquelles il existe une communauté d'objectifs par rapport aux conditions de base du projet associatif des associations membres. En outre, les *Experts-Comptables sans Frontières* privilégient la réalisation de micro-projets concrets (afin d'éviter les écueils de l'éparpillement, de l'élitisme et du gaspillage), s'échelonnant sur plusieurs périodes (les interventions d'urgence n'entrant pas dans le cadre du projet associatif) et dûment analysés et préparés au préalable.

6. Le fonctionnement des *Experts-Comptables sans Frontières* est fondé sur la non lucrativité de l'objet associatif, sur la transparence des opérations effectuées, à l'exclusion de la recherche de profits personnels et de motivations attachées à la politique professionnelle.

7. Le projet qui unit les membres des *Experts-Comptables sans Frontières* permet la réalisation d'actions citoyennes, opérées avec générosité, intégrité, respect de la diversité du monde et audace. Les *Experts-Comptables sans Frontières* ont la volonté de construire, pour l'avenir, par le partage du savoir et avec la "passion du cœur"...